



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION,
DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Bureau de la Réglementation Générale,
des Élections et de la Circulation

Fort-de-France, le 1 SEPT 2021

Affaire suivie par :
Jacqueline MILLON
Tél : 05 96 39 36 75
Fax : 05 96 39 39 70
jacqueline.millon@martinique.pref.gouv.fr

DRCI/BRGEC N° 001166

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de l'arrêté n° 2021 - 069 autorisant l'exploitation de la société de domiciliataire d'entreprises « SEAPOST SARL - enseigne MAIL BOXES ETC », pour une durée de six ans.

Je vous rappelle les dispositions de l'article R123-166-4 du Code de commerce qui vous imposent l'obligation de me signaler tout changement intervenu dans votre établissement y compris la création d'établissements secondaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet et par délégation
la Directrice de la Réglementation,
de la Citoyenneté et de l'Immigration

P.J. : 1


Monique LOWINSKI

Monsieur Adrien de REYNAL de SAINT-MICHEL
SEAPOST SARL – enseigne MAIL BOXES ETC
18 rue Tortulien
Zac de La Laugier
97215 RIVIERE-SALEE